

## Devenez sapeur-pompier volontaire à Courlon



Vous souhaitez vous rendre utile et contribuer à sauver des vies ?  
Vous voulez consacrer votre disponibilité à servir les autres, à vous former ?

Vous êtes une femme ou un homme d'au moins 16 ans et plus, alors n'hésitez plus !

Rejoignez le Centre de Première Intervention (CPI) de votre commune et devenez sapeur-pompier volontaire (SPV).

Le sapeur-pompier volontaire est une composante indispensable de notre modèle de sécurité civile. Notre centre de première intervention (CPI) recrute des personnes engagées dans la vie active qui ont la volonté de donner de leur temps.

### **Avoir l'envie de sauver une vie**

L'ensemble des interventions du corps local est effectué bénévolement. Vous aurez à intervenir en cas d'incendie, d'accident de la circulation, d'inondation, ou pour sauver nos amis les bêtes. Pour le secours à la personne, les sapeurs-pompiers du CPI de Courlon assurent les gestes de premier secours. Puis, selon la nature et la gravité des interventions le Centre de secours de Sergines prend le relais.

Vous assisterez également en cours d'année à des manœuvres locales ou à des exercices avec d'autres centres.

Pour plus d'informations, merci de contacter la mairie.

<https://www.courlon-sur-yonne.com>

Mairie de Courlon-sur-Yonne

2, place de la Mairie - 89140

Tél : 03 86 66 80 34 / 09 65 30 71 48